informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 13 mai 2005.
Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A. :
ALAIN FEUILLET,
Associé ;

Fidulor Grant Thornton,
Membre français
de Grant Thornton International :
JEAN-MARIE VILMINT,
Associé.

III. — **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Siparex Croissance S.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables : Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués en retenant les méthodes décrites en note X de l'annexe. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles, les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs estimatives retenues pour les principales lignes du portefeuille.

La note III de l'annexe décrit les assignations dont font l'objet les sociétés du groupe et les raisons qui ont conduit à la détermination de la provision pour risques correspondante. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments mis à notre disposition par votre société concernant ces litiges.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 13 mai 2005.
Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A. :
ALAIN FEUILLET,
Associé ;

Fidulor Grant Thornton,
Membre français
de Grant Thornton International :
JEAN-MARIE VILMINT,
Associé.

90612

SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable.
Siège social : 141, rue Garibaldi, 69003 Lyon.
963 503 610 R.C.S. Lyon.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été publiés dans « Les Petites Affiches Lyonnaises » nº 746 du 6 au 12 juin 2005, sous le nº 12812.

90657

SODELEM

Société anonyme au capital de 28 975 000 €.
Siège social : 119, boulevard Aristide Briand, 85018 La Roche-sur-Yon Cedex.
330 956 863, R.C.S. La Roche-sur-Yon.

Situation au 31 mars 2005.
(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, C.C.P.	1
Créances sur les établissements de crédit	124
Part dans les entreprises liées	243
Crédit-bail et location avec option d'achat	439 017
Location simple	92 708
Immobilisations incorporelles	121
Immobilisation corporelles	434
Capital souscrit non versé	8 149
Autres actifs	2 858
Comptes de régularisation	1 358
Total de l'actif	545 014

Passif	Montant
Dettes envers les établissements de crédit	427 358
Dettes représentes par un titre	15 685
Autres passifs	14 018
Comptes de régularisation	18 604
Provisions pour risques et charges	20
Capitaux propres (hors fonds pour risques bancaires généraux)	69 330
Capital souscrit	28 975
Réserves	290
Provisions réglementées et subventions d'investissements	40 066
Total du passif	545 014

Hors bilan	Montant
Engagements reçus :	
Engagements de garantie	219 741

90514

SODEVAC

(Capital détenu directement à 100 % par Klépierre S.A.)

Société en nom collectif au capital de 1 524 ,49 €.
Siège social : 5, avenue Kléber, 75116 Paris.
388 233 298 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 approuvés par l'assemblée générale du 26 avril 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 31 mai 2005.

90488

SOCIETE DE TAYNINH

Société anonyme au capital de 1 650 000 €.
Siège social : 4, avenue Hoche, 75008 Paris.
562 076 026 R.C.S. Paris.

A. — Documents annuels provisoires au 31 décembre 2004.

I. — **Bilan au 31 décembre 2004.**
(En euros.)

Actif	Notes	31/12/04			31/12/03
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Titres de participations		2 534 778	827 011	1 707 767	486 336
Créances rattachées à des participations		73 927		73 927	